

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 29  
 présents par procuration ..... 4  
 absent excusé ..... 0

## OBJET

3 avenue Jean Jaurès – cession  
 d'un terrain à Monsieur Sébastien  
 BARRERE et Madame Najoua  
 ZABAT.

Le 28 mars 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 22 mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thévenot, Mme Lartaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillot, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Desrivières à M. About, M. Morot-Sir à Mme Berot.

**SECRETAIRE** : M. Pillot.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190328-DEL2019032811-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet. 04/04/2019  
 Affichage 04/04/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé la cession de biens communaux suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le biais du site internet webenchèresimmo.

Les enchères se sont déroulées du 5 au 11 décembre dernier.

Pour la parcelle cadastrée section AI n°649, située au 3 avenue Jean Jaurès, aucune offre n'a été déposée.

Cependant, la commune a été sollicitée par Monsieur Sébastien BARRERE et Madame Najoua ZABAT, par courrier en date du 22 janvier dernier, afin d'acquérir ce bien au prix de 220 000 euros.

Ce terrain à bâtir d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> est situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre à 220 000 euros net vendeur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur le prix de vente de 220 000 euros net vendeur pour la parcelle située au 3 avenue Jean Jaurès et de l'autoriser à signer les actes à intervenir avec Monsieur Sébastien BARRERE et Madame Najoua ZABAT.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 17 mai 2018,

VU l'avis du service des domaines,

VU l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux du 21 mars 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 21 mars 2019,

SUR le rapport de M. Vignaux,

H

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- de donner son accord de principe pour le prix de vente de 220 000 euros net vendeur pour la cession de la parcelle située 3 avenue Jean Jaurès à Monsieur Sébastien BARRERE et Madame Najoua ZABAT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Acte rendu exécutoire le → 4 AVR. 2019